

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022



Date de convocation : 10/10/2022
Date d'affichage : 10/10/2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 09

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 17 octobre à 19 Heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY, adjoint, - S.CAILLAUD – PY.LENORMAND – M.LOPEZ
T.NEYT - M.DELACOUR

formant la totalité des membres en exercice.

Absents : C.MEICHEL (Pouvoir à J.BLOUIN) - E.OLLIVIER (Pouvoir à JC.GEFFROY) – P.DERLY –
J.FERRAND DEBART

JC.GEFFROY a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Vu le remplacement du parebrise du véhicule communal Kangoo par l'entreprise CARGLASS ;
Considérant les conditions de remboursement de notre assurance GROUPEAMA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter le chèque de 633 € correspondant à la totalité de la facture de remplacement du parebrise du véhicule

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 :

M. le Maire propose d'adopter une décision modification budgétaire pour les raisons suivantes :

- l'achat d'un petit véhicule utilitaire en remplacement de l'actuel Renault Kangoo pour 20 000 €
- l'actualisation du devis des travaux du Vexin pour la création d'allées au cimetière pour 10 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n°1 suivante, à l'unanimité :

Section d'investissement

Article 2315 (op non affectées)	- 30 150 €
Article 2182 (op 10145)	+ 20 000 €
Article 2128 (op 10159)	+ 10 150 €

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

Vu le décret du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création de la fonction de correspondant incendie et secours ;
Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Marc DELACOUR, en tant que correspondant incendie et secours

ACQUISITION PARCELLE FAVRESSE POUR RESERVE A INCENDIE :

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière de lutte contre les incendies obligeant les communes à disposer d'un point d'eau dans un rayon de 200 mètres des habitations.

Considérant que la rue de la Groute n'est pas couverte dans sa totalité par un point d'eau de lutte contre les incendies ;

Vu l'accord de Mme FAVRESSE en date du 20 septembre 2022, propriétaire de la parcelle D 219 pour céder à la commune cette parcelle de 827 m² dont une partie recevrait une citerne souple à incendie ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'acquérir la parcelle cadastrée en section D numéro 219 d'une superficie de 827 m² pour un montant de 5 000 €.
- Que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la commune.
- Autorise M. le maire à signer l'acte de cession devant notaire.

DENOMINATION D'UNE RUE :

M. le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également le déploiement de la fibre optique.

Cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT attribuant la compétence au conseil municipal pour la dénomination et le numérotage des voies communales ;

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer un nom de rue au chemin vicinal n° 43 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

de dénommer le chemin vicinal n° 43 en rue du Boisdennemets.

POINT SUR LA VIDEOPROTECTION :

M. le Maire rappelle qu'un contrat a été signé avec la STPEE pour l'installation des caméras de vidéo protection. Les câbles électriques et réseaux ont été installés dans la partie basse de la commune jusqu'à la Guérite. L'entreprise est en attente du matériel électronique et des caméras. La 1^{ère} tranche devrait donc être opérationnelle fin décembre.

ESTIMATION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DU BOUT D'EN BAS :

La dernière tranche d'enfouissement sur la commune, de la salle des fêtes jusqu'à la Guérite, s'élève à 20 800 € pour la commune. Elle sera proposée lors de la réunion cantonale le 25 octobre prochain.

RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LA CARRIERE D'ARGILE A CAHAIGNES :

M. le Maire informe le conseil que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la création d'une carrière d'argile à Cahaignes. Il est donc fort probable que le Préfet suive sa décision.

REFORME SUR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT :

M. le Maire informe que la loi de finances 2022 oblige les communes à reverser partiellement ou en totalité le produit de la taxe d'aménagement généré par un permis de construire à la communauté de communes. La taxe finance les extensions d'électricité, d'eau ou de voirie à l'occasion de la construction de maisons d'habitation ou d'extension. A ce jour, la communauté de communes du Vexin Normand a décidé de ne pas voter cette restitution dans l'attente de la réaction du Préfet qui pourra alors l'imposer.

REFLEXION SUR LES ECONOMIES D'ENERGIE :

M. le Maire avait évoqué lors du dernier conseil la coupure de l'éclairage public la nuit estimant l'économie à environ 2 000 € au tarif en vigueur au mois de juillet. Il est proposé au conseil d'attendre la mise en service des caméras de vidéo protection avant de procéder à cette coupure.

D'autre part, un chiffrage a été demandé au SIEGE pour le remplacement des anciennes ampoules de l'éclairage public par des ampoules à LED.

Concernant le chauffage, à la mairie ce dernier est au minimum. Pour la salle des fêtes, il est très peu utilisé et le coût est payé par les locataires.

FLEURISSEMENT 2023 :

M. le Maire rappelle les conditions d'ensoleillement et de sécheresse de cet été avec l'interdiction préfectorale d'arroser en pleine journée. Il propose donc de réfléchir à l'achat de plantes économes en eau pour le printemps prochain et à l'opportunité de conserver les pallox.

A défaut, une solution de récupération des sources le long de la salle des fêtes en amont de la bétairie pourrait permettre d'arroser sans consommation de l'eau du réseau.

M. Caillaud propose de revoir l'entourage des massifs par le remplacement des traverses en pin par des traverses en chêne ou par un entourage bêché quand cela est possible. Il rappelle enfin qu'un devis est en cours pour l'élagage des saules le long de la RD 6014.

FESTIVITES ET ANIMATIONS 2023 :

M. le Maire propose de reconduire :

- le théâtre par la compagnie du silence
- le festival du Vexin

D'autre part, M. le Maire a reçu la proposition d'un artiste sourd proposant un spectacle original de chants signés, pour un budget avoisinant les 600 €.

Pour le spectacle de Noël 2022, la compagnie de danse Vincent Flamant a été retenue.

M. Neyt informe qu'il propose de relancer le comité des fêtes en programmant une assemblée générale le 19 novembre.

M. le Maire a été invité cet été à assister à une course de stock cars, le président d'une association étant domicilié à Authevernes, et pense que ce serait une bonne idée d'organiser ce genre d'évènement à Authevernes pour 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

-M. le Maire informe qu'il a reçu un mail d'une personne à la recherche d'un terrain le long de la RD 6014 pour la création d'une plateforme bois énergie et construction d'une usine de bois bûche premium séché.

-M. le Maire informe qu'il a reçu M. Paul Derly, propriétaire d'une partie des parcelles situées en zone d'activités le long de la RD6014, ce dernier ayant un projet de développement sur cette zone. M. le Maire rappelle qu'une orientation d'aménagement programmée est prévue au PLU pour avoir un aménagement d'ensemble cohérent de cette zone par la création d'accès, de VRD. D'autre part, la dangerosité du carrefour des saules binet reste problématique pour l'aménagement de cette zone. Une expérimentation sera mise en place à compter du jeudi 20 octobre interdisant les tournes à gauche pour s'insérer sur la 14 ou en sortir. Des comptages seront réalisés pour estimer le report des flux dans le centre d'Authevernes.

-Salle des fêtes : M. Neyt rappelle que lors de la commission de sécurité, les pompiers ont demandé de ne plus laisser les poubelles le long de la façade de la salle des fêtes. Un aménagement pourrait être fait le long de la haie en bordure de route.

La séance a été levée à 22h10